

05/9

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 12 décembre 2005

Présents

Philippe BRAUD, Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE.

Nicolas BRACONNAY, Gwenolé BUCK, Guillaume ALEMANNI, Pascal ACHARD,
Patrick GENEVAUX, Etienne MANGEOT, Paul LASSALLE.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Frank BARON, Marie-Christine LABROUSSE (procuration à David ABIKER), James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.

Natacha FILIPPI.

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE
Nadia MARIK
Estelle FRISQUET
Aurélien KREJBICH

directeur des études et de la scolarité,
directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
remplaçante de Gaëlle COUTANT, directrice de la communication,
directeur des services généraux et de l'immobilier.

*
* * *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Information sur les procédures d'admission en Master. | P. 2 |
| II. | Discussion sur le logement étudiant à Sciences Po. | p. 4 |
| III. | Discussion sur le projet de lycée. | P. 10 |
| IV. | Information sur les élections 2005-2006. | p. 14 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 15 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 12 décembre 2005

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Gwenolé BUCK.

Laurent BIGORGNE annonce que David ABIKER, qui aurait dû être présent ce soir, présente ses excuses pour son absence inattendue. Il demande par ailleurs qu'avant chaque intervention, les membres de la Commission paritaire indiquent leur nom pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

I. INFORMATION SUR LES PROCEDURES D'ADMISSION EN MASTER

a) *Exposé*

Laurent BIGORGNE indique que ce matin, le Conseil de Direction a décidé d'adopter à titre expérimental trois procédures d'admission dans le diplôme de l'IEP de Paris pour les masters proposés en apprentissage : il s'agit des mentions communication, journalisme et gestion des ressources humaines. Après les nombreux débats, discussions et groupes de travail qui se sont réunis sur cette procédure, c'était le dernier *round* du réexamen des procédures d'admission en Master qui ont commencé en octobre. Laurent BIGORGNE souhaitait que la Commission paritaire puisse discuter une dernière fois de cette nouvelle procédure. Bien que le Conseil de Direction ait voté et entériné ce texte ce matin, il sera toujours utile, au moment de l'application du texte, d'avoir en tête les recommandations de la Commission paritaire. Cette nouvelle procédure d'admission vise à attirer à nouveau un type de candidats qui se présentaient auparavant à Sciences Po par le biais des procédures d'admission dans les DESS. En outre, il s'agit de tenir compte du caractère spécifique des formations en apprentissage et du fait qu'elles attirent vers Sciences Po des profils dont les épreuves de cette nouvelle procédure d'admission pourront tenir compte ; il s'agit d'un dossier, d'épreuves écrites allégées, d'une note de synthèse, d'une épreuve de langue et surtout de deux épreuves orales : un entretien d'admission et une épreuve de mise en situation. Il est prévu que ces procédures fassent l'objet d'un examen attentif pour voir si elles remplissent l'objectif qui leur a été assigné, à savoir faire venir à Sciences Po des profils différents et originaux, qui permettront de valoriser d'autres types d'études supérieures que celles trouvées habituellement dans le master de Sciences Po.

b) *Questions et observations*

Patrick GENEVAUX se félicite du fait qu'apparemment, il y ait eu une extension de cette nouvelle procédure à tous les Masters en apprentissage. Concernant les profils originaux, il ne pense pas que les candidats admissibles ou sous-admissibles à l'ENS soient un profil particulièrement original. Il s'étonne de voir ce type de candidats proposés pour cette procédure. Il rappelle qu'IDEE Sciences Po est pour une diversification des modes de sélection à l'entrée en Master et trouve cette procédure adaptée.

Guillaume ALEMANNI regrette que cette nouvelle procédure porte atteinte à la lisibilité des modes d'accès à Sciences Po. Par ailleurs, il trouve étonnant que l'administration n'ait pas confiance en son nouveau système d'admission en 4^{ème} année, qui avait été conçu notamment pour permettre à d'autres profils d'être admis à Sciences Po. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer une voie d'accès spécifique. En revanche, il est heureux que ce soit un système expérimental, ce qui permettra peut-être

à l'UNEF de revenir sur ses positions si cela fonctionne vraiment bien, ou de mettre fin à cette voie d'accès spécifique si elle fonctionne mal.

Paul LASSALLE rappelle que le groupe de travail avait discuté de cette procédure avec les responsables du Master ressources humaines. Il trouve que c'est une très bonne idée, qui répondait à un constat de déficit de diversité et de quantité d'élèves dans certains Masters qui ne sont pas la destination privilégiée des étudiants entrant en 4^{ème} année. Ce système spécifique devrait permettre de retrouver l'intérêt qu'exerçaient les DESS de type gestion des ressources humaines à l'extérieur de Sciences Po. En outre, l'aspect expérimental et donc limité de la procédure est intéressant. Cela permettra d'avoir un petit échantillon d'analyse pour éventuellement lancer une réflexion plus vaste sur l'entrée en Master.

Nicolas BRACONNAY demande une précision sur le fait que l'article 1 indique que les candidats admis en 2^{ème} année de maîtrise de sciences de gestion ont aussi la possibilité de se présenter. Il souhaite savoir pourquoi eux en particulier.

Laurent BIGORGNE répond qu'en ce qui concerne l'article 1, qui porte sur les conditions de candidature, il ne peut que souscrire à l'analyse de Patrick GENEVAUX. On ne peut pas dire que le fait d'avoir fait deux années de khâgne et d'être admissible ou sous-admissible à l'ENS soit un facteur d'originalité dans le recrutement. Mais il en allait des conditions d'équivalence au niveau bac+3, afin de permettre à des étudiants n'ayant pas de licence mais ayant fait des études supérieures de niveau bac+3 de se présenter. Il en est de même pour les maîtrises en sciences de gestion ; c'est une espèce en voie de disparition du fait de la mastérisation des formations, mais on souhaitait tenir compte du fait que cette mastérisation n'est pas achevée pour les maîtrises en sciences de gestion dans les universités parisiennes : elle commence cette année et va s'étaler sur plusieurs années universitaires. S'agissant des khâgnes, on sait combien elles peinent à entrer dans le système LMD. L'article 1 deviendra assez rapidement caduc puisque le système évolue, mais on a voulu marquer la possibilité, comme pour toutes les autres procédures d'admission en Master, de pouvoir accéder au Master à partir de bac+3. Ce n'est évidemment pas le type de candidats que l'on vise pour les Masters en apprentissage, mais il ne voit pas au nom de quoi on les aurait exclus d'emblée de cette procédure particulière. Celle-ci va plutôt s'attacher à recruter des profils ayant par exemple des maîtrises en droit social, qui ont toute leur utilité pour la fonction ressources humaines dans l'entreprise. Aujourd'hui, il n'y a pas d'épreuve de droit du travail ou de droit social à l'entrée de Sciences Po. Il ne croit pas qu'il soit pertinent d'en créer une, parce que Sciences Po n'a pas les forces académiques pour soutenir cette demande et ne peut pas multiplier à l'infini les épreuves de spécialisation. Par ailleurs, si on crée une niche pour un certain nombre d'épreuves de spécialisation, il y a des effets qui sont ensuite brutaux et qui peuvent constituer de vraies opportunités pour un certain nombre de candidats qui brilleraient dans telle ou telle épreuve parce qu'il n'y aurait pas suffisamment de candidats dans cette niche, et qui bénéficieraient d'un effet d'aubaine par rapport aux autres candidats. Ce serait inéquitable au moment de l'admissibilité. Avec cette procédure, Sciences Po souhaite embrasser le plus largement possible les profils divers et variés qui viendraient vers l'Institut. Il va de soi que l'on a fait de grosses avancées s'agissant des épreuves « classiques » d'entrée dans le Master, notamment avec l'introduction d'une épreuve de méthodes quantitatives, qui va permettre à un certain nombre d'ingénieurs d'accéder à l'admissibilité. Mais il faut cependant reconnaître qu'un programme de méthodes quantitatives fondé sur Maths Sup et Maths Spé n'est pas un plus petit dénominateur commun de très nombreuses candidatures venant des classes préparatoires, d'écoles d'ingénieurs et de l'Université. Il est évident que cette épreuve ne pourra pas attirer des candidats ayant les profils que l'on recherche pour les mentions du Master en apprentissage. On a cherché à ouvrir les voies classiques d'entrée en Master et maintenant, on fait l'expérience de nouvelles voies d'accès pour les mentions en apprentissage. On mettra au moins autant, sinon plus, l'accent sur les qualités intrinsèques du candidat et sur les aspects qui renvoient à une pré-professionnalisation et à un certain nombre d'expériences antérieures ou parallèles aux études supérieures, et qui devraient être valorisées dans le cadre des Masters en apprentissage.

Gwenolé BUCK indique qu'il n'est pas contre la diversification des profils en tant que telle, mais souligne qu'il est important que cette diversification soit vraiment cohérente. Puisque l'admission est toujours fondée sur le principe de la sélection, il faut éviter de créer des concours sur mesure pour des

gens dont la formation n'a aucune cohérence avec une scolarité à Sciences Po. Par ailleurs, il demande pourquoi, dans la résolution 1, on a précisé que les candidats venant de khâgne devaient être admissibles ou sous-admissibles à une ENS. Puisqu'il y a une procédure de sélection à l'entrée de Sciences Po, il demande pourquoi on ne peut pas faire confiance à la sélection elle-même pour faire entrer les bons candidats.

Laurent BIGORGNE répond que concernant le premier point, qui est très important, le jury qui aura à se prononcer sur ces candidatures sera le même que pour l'admission en Master, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue diplômante. Il sera présidé, soit par Marc LAZAR, soit par Denis SEGRESTIN (?) pour la formation continue diplômante. On assure de la sorte l'homogénéité de l'examen des candidatures. On a pris soin d'indiquer dans le projet de règlement que le dossier de candidature sera aussi pesé académiquement. On ne tient pas à recruter des profils dont on aurait le sentiment qu'ils ne sont pas cohérents avec la poursuite d'études à Sciences Po ou qu'ils n'ont pas un niveau suffisant. Il y aura une politique suivie par le directeur et mise en œuvre par la direction des études pour recruter des candidats qui seront à même de suivre leurs études dans les meilleures conditions. S'agissant des candidats venant de khâgne, la condition de la sous-admissibilité et de l'admissibilité a été posée parce que pendant longtemps, ce sont la sous-admissibilité et l'admissibilité qui ont déterminé l'obtention du niveau à bac+3. Aujourd'hui, si au terme de plusieurs années de khâgne, un candidat obtient une licence, il peut se présenter à l'admission à Sciences Po sur la base de cette licence. Cette clause vise surtout à permettre à des étudiants venant de khâgne mais n'ayant pas de licence parce que leur classe préparatoire n'avait pas de partenariat avec une université de se présenter à Sciences Po sur la base de leurs bons résultats. Une sous-admissibilité et une admissibilité, même si elles ne constituent pas une licence, sont tout de même de bons résultats. En permettant à ces candidats de se présenter, on évite de leur faire perdre une année supplémentaire.

Gwenolé BUCK demande pourquoi on ne peut pas simplement permettre à tous ceux qui ont fait au moins deux années de khâgne de se présenter.

Laurent BIGORGNE répond qu'on peut mettre cela à l'étude. Il faudrait cependant s'assurer du niveau des candidats.

II. DISCUSSION SUR LE LOGEMENT ETUDIANT A SCIENCES PO

a) Exposé

Nadia MARIK souligne que la question du logement est une préoccupation pour une majorité d'étudiants. Cela doit aussi devenir une préoccupation pour l'Institut. Historiquement, Sciences Po s'est très peu occupé du logement étudiant et considérait que cela était exclusivement du domaine des étudiants. Aujourd'hui, parce que l'Institut est intégré dans un environnement international beaucoup plus large, il se rend compte que s'il veut être compétitif vis-à-vis des étudiants étrangers, la question du logement est fondamentale. Il suffit d'aller sur différents campus dans le monde, et pas seulement dans les pays anglo-saxons, pour voir que l'Université prend en compte les problèmes de logement des étudiants. La direction de Sciences Po a commencé à réfléchir à ce sujet il y a deux ans et a pris l'initiative de travailler sur la construction d'une maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale. Dans le même temps, la direction a regardé ce qui se faisait à Sciences Po, puisqu'un certain nombre d'initiatives avaient été prises dans ce domaine. On a fait un recensement de l'ensemble de ces initiatives pour aider à trouver des logements. La direction souhaite également réunir un groupe de travail pour construire ensemble et étoffer les réponses que l'on apporte déjà aujourd'hui.

Elle propose de commencer par présenter tout ce qui est fait aujourd'hui en matière de logement. A partir de là, il faudra voir comment constituer le groupe de travail, dont la première phase pourrait être une étude pour laquelle on a élaboré un questionnaire qui sera envoyé à l'ensemble des étudiants. Ce questionnaire permettra de savoir de quelle manière ils se logent et quels sont leurs besoins et leurs attentes, afin de pouvoir y répondre le mieux possible. L'autre idée de la direction, en parallèle de ce groupe de travail, est qu'une personne à Sciences Po se consacre au logement étudiant. Sa mission serait d'aider les étudiants de Sciences Po à trouver le logement qui correspond à leurs attentes et à

leurs possibilités. Cette personne, qui travaillerait au sein de la direction des études et de la scolarité, devrait pouvoir être recrutée d'ici janvier 2006.

Elle propose de demander à Aurélien KREJBICH, directeur des services généraux et de l'immobilier de Sciences Po, de commenter la note envoyée aux membres de la Commission paritaire sur les différentes pistes de recherche pour développer l'action de Sciences Po en matière de logement, avant de recueillir les réactions des membres de la Commission paritaire et éventuellement de fixer une date pour la première réunion du groupe de travail.

Aurélien KREJBICH indique que la direction a dressé la liste des pistes de recherche en matière d'aide au logement afin de pouvoir intervenir de manière plus soutenue dans ce domaine. Il présentera ces pistes, avant de revenir sur le questionnaire qui sera envoyé aux étudiants. Il a semblé à la direction que la première démarche dans cette nouvelle mission de Sciences Po était d'effectuer une enquête auprès des étudiants afin de bien identifier les besoins auxquels il faut répondre.

En ce qui concerne les pistes de recherche, différents services de Sciences Po avaient pris des initiatives en matière de logement étudiant, notamment la DAIE qui aide les étudiants internationaux à trouver un logement. L'objectif à terme serait de créer un guichet unique au sein de la DES où l'ensemble des étudiants de Sciences Po puissent trouver de l'information et de l'aide pour les accompagner dans la recherche d'un logement. Le marché de l'immobilier à Paris, et plus largement en Ile-de-France, est relativement tendu. Tant pour les étudiants français que pour les étudiants étrangers, il peut être difficile d'y trouver un logement. Les initiatives qui ont été recensées sont de divers ordres, puisqu'elles vont de l'utilisation d'offres existant auprès de propriétaires privés jusqu'à de véritables projets immobiliers visant à disposer d'un parc de résidences. En ce qui concerne les projets immobiliers, Sciences Po a initié le projet de construction d'une Maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale. Ce projet a été approuvé, mais il reste maintenant à construire cette résidence, ce qui prendra quelques années. Sciences Po a également pris contact avec la municipalité d'Issy-les-Moulineaux afin d'étudier la possibilité de créer un partenariat autour du logement étudiant à Issy-les-Moulineaux, ville qui dispose de capacités en termes de construction et de logement. Par ailleurs, la candidature de Paris aux jeux olympiques de 2012 ayant été rejetée, le terrain des Batignolles se retrouve terrain à construire. Le maire de Paris a évoqué la possibilité de dédier ce terrain au logement social et pour partie au logement étudiant. La direction de Sciences Po souhaite voir dans quelle mesure on pourrait insérer l'Institut dans ce dispositif.

La deuxième piste de recherche est le cautionnement. On sait que pour trouver un logement à Paris, la fourniture de garanties financières peut poser problème aux étudiants, puisqu'il faut disposer de capacités financières suffisamment larges pour garantir le paiement du loyer. Le cautionnement du logement peut donc être difficile pour les étudiants. Il a donc paru intéressant à la direction d'étudier la possibilité de mutualiser les risques au nom de la FNSP et de prendre un contrat d'assurance pour couvrir les risques éventuels d'impayés. Le fait que la FNSP puisse se porter caution pour ses étudiants serait un gage de solvabilité très intéressant pour la grande majorité des propriétaires. Une autre piste de recherche concerne les résidences existantes. Des contacts ont été noués avec la Mairie du XIII^{ème} arrondissement, qui dispose de résidences au sein desquelles il serait possible de loger des étudiants. Ce dossier est actuellement en train d'être traité. Enfin, plusieurs initiatives particulières ont été prises. La question du logement transgénérationnel a fait l'objet d'un projet collectif en partenariat avec la BNP. Ce projet collectif a rendu des conclusions très intéressantes, selon lesquelles il serait judicieux de rapprocher différents types de population, étudiants et personnes âgées, afin d'occuper les appartements qui existent à Paris. Dans le cadre de la création d'un guichet unique du logement à Sciences Po, il est prévu de centraliser les offres de propriétaires, qui sont aujourd'hui affichées de manière dispersée à Sciences Po. Il n'existe pas à ce jour de structure centralisée qui pourrait offrir aux propriétaires un moyen de diffuser leurs offres de manière rationnelle et aux étudiants un accès égal à l'information. L'autre piste qui a été explorée par Sciences Po est le développement d'un partenariat avec une agence de placement. Les agences de placement, qui se distinguent des agences immobilières, travaillent pour de grands groupes et se chargent de trouver des logements sur la base de plusieurs critères pour des personnes en mobilité. Cette agence a été extrêmement attentive et a souhaité s'investir sur la question du logement étudiant. Les agences de placement présentent la particularité d'avoir accès à des offres qui ne sont pas forcément publiées

dans les grands quotidiens. Elles ont donc la possibilité d'avoir accès à un volume de biens dont la majorité du public n'a pas connaissance.

Pour que ces différentes initiatives gagnent en efficacité, la première démarche est de réaliser une enquête auprès des étudiants de Sciences Po. En effet, la problématique autour de l'obtention d'un logement s'articule autour de trois volets : la recherche, qui implique d'avoir accès à l'information, le financement et la fourniture de garanties financières. Cette enquête permettra d'identifier si un volet demande une action prioritaire ou si les trois sont également importants. Le questionnaire permettra également de mieux connaître la situation immobilière des étudiants de Sciences Po. Une enquête doit faire l'objet d'un traitement et diffuser un questionnaire à l'ensemble des étudiants de Sciences Po peut présenter certains problèmes quant à l'analyse des données. C'est pourquoi il propose d'envoyer le questionnaire à une population ciblée d'étudiants afin de gagner en efficacité.

b) Questions et observations

Patrick GENEVAUX demande si, en ce qui concerne la construction de la Maison des étudiants de Sciences Po, on sera en mesure de tenir les délais qui avaient été prévus. Il souhaite également savoir où en est le projet. Par ailleurs, Aurélien KREJBICH a parlé de l'absence de centralisation au niveau des offres de logement. Il s'étonne de cette remarque, puisque le BDE, qui a présenté il y a peu de temps son bilan annuel devant la Commission paritaire, tient un fichier d'offres de logement qui fonctionne plutôt bien.

Pascal ACHARD rappelle que lors d'une Commission paritaire précédente, la direction avait présenté le projet de Maison des étudiants. L'UNEF avait alors posé des questions sur le montant des loyers. Celui-ci était plus élevé que dans d'autres résidences étudiantes et la direction avait répondu que cela était du ressort de la gestion de la Cité internationale. Il demande s'il y a de nouvelles informations sur cette question. Par ailleurs, en ce qui concerne l'ensemble des projets immobiliers, il souhaite savoir quel serait leur mode de gestion : Sciences Po serait-il propriétaire et gérant de l'ensemble des bâtiments, les gèrerait-il sans en être propriétaire, ou bien s'agirait-il simplement de réserver des places aux étudiants de Sciences Po dans ces logements ? Enfin, en ce qui concerne le cautionnement, il demande dans quels cas la FNSP se porterait garant pour les étudiants : uniquement pour les logements réservés aux étudiants de Sciences Po ou pour tous les étudiants qui doivent payer un loyer ? En outre, il souhaite savoir si cette caution se ferait directement par la FNSP ou si les étudiants devraient verser en plus de leurs droits de scolarité une somme qui serait dédiée à cet effet.

Christian LARGER est réservé sur le mécanisme de cautionnement. Il ne met pas en doute le fait que les étudiants de Sciences Po satisferaient à leurs obligations. Néanmoins, c'est une charge financière qui peut être lourde et imprévisible. Il fait remarquer qu'il est aussi de la responsabilité des personnes ou des organismes qui louent les appartements de s'assurer. Par ailleurs, il lui semble que l'aide du guichet unique pourrait se concentrer sur le fait de faciliter l'accès aux APL et à des dispositifs de ce genre, parce que tous les étudiants ne connaissent pas les mécanismes. Il faudrait les aider à comprendre comment cela fonctionne et quels sont les délais de mise en place. Parfois, les besoins financiers sont simplement liés à un calendrier.

Jean-Claude LESCURE fait remarquer qu'en ce qui concerne le cautionnement, il existe un organisme qui s'appelle le CAPAS (?), dont de nombreux étudiants de Sciences Po ne connaissent pas l'existence. Il pourrait peut-être y avoir un travail de la part de l'UNEF et des autres organisations syndicales pour faire connaître ce type de cautionnement qui fonctionne bien et qui n'a comme condition que la limite d'âge de 30 ans. Sauf erreur de sa part, en-deçà de 30 ans, le CAPAS est attribué automatiquement sans condition de ressources aux élèves qui en font la demande. En ce qui concerne le guichet unique, il indique qu'il existe une autre possibilité que les étudiants ne connaissent pas toujours : les baux normalisés. Notamment pour les étudiants étrangers, qui s'interrogent sur ces questions, il serait bon d'élaborer un document expliquant tout ce qui concerne les conditions de location.

Paul LASSALLE demande où en est le projet de Maison des étudiants de Sciences Po par rapport à d'autres projets qui ont été lancés en même temps à la Cité internationale, par exemple la Maison de

l'Algérie. Il a l'impression que ces autres maisons sont prioritaires pour les autorités de la Cité universitaire. Il souhaite également savoir quand seront abordées les prochaines étapes, notamment la réflexion et la concertation prévues sur les loyers. L'Institut envisage-t-il de prendre une part des loyers à son compte ? Par ailleurs, il juge importante l'attention qui est portée à l'information des étudiants, notamment extra-communautaires, et est favorable au fait que le fonds de cautionnement soit également disponible pour ces étudiants internationaux. La question de la crédibilité des cautions personnelles se pose davantage pour les étudiants étrangers, par exemple ceux qui viennent des cycles délocalisés, et la caution de la FNSP serait une bonne solution.

Philippe BRAUD souhaite revenir sur l'administration des questionnaires. Aurélien KREJBICH a évoqué des problèmes à caractère très général liés à l'exploitation du questionnaire et a envisagé de restreindre l'administration de ce questionnaire à une population ciblée. Il demande si cela signifie que cette population sera restreinte dans un premier temps pour tester la validité du questionnaire avant de l'administrer à l'ensemble des étudiants de Sciences Po, ou si c'est une délimitation définitive.

Nadia MARIK répond que Sciences Po travaille depuis deux ans avec la Cité universitaire sur le projet de Maison des Etudiants. Aujourd'hui, on vient de passer les dernières étapes administratives autorisant le lancement du projet. Le sujet est passé devant le Conseil d'Administration de la FNSP et il est passé en juin devant le Conseil d'Administration de la Cité universitaire avant de passer en octobre devant le Conseil de la Chancellerie. Dans ces trois instances, le projet a été adopté à l'unanimité. En ce qui concerne l'avancement du projet par rapport à celui de la Maison de l'Algérie, les étapes de validation de la Maison de l'Algérie ont eu lieu un peu avant celles du projet de Sciences Po. Aujourd'hui, la Cité internationale s'est engagée sur la construction de cinq maisons. Le projet le plus abouti est celui de la Maison de l'Algérie, pour laquelle la construction va commencer. Le deuxième projet le plus avancé est celui de la Maison de Sciences Po. Il y a deux semaines, la direction de Sciences Po a tenu une réunion avec la nouvelle déléguée générale, le précédent délégué général, qui avait travaillé sur le projet pendant deux ans, ayant été remplacé par quelqu'un qui est arrivé à la fin de l'été et qui commence à prendre ses marques sur l'ensemble des projets de rénovation et de construction des maisons. Une première série de réunions de travail va démarrer en janvier 2006 afin de revoir avec la déléguée générale tous les éléments du projet, son économie générale et la tarification des chambres. Les informations qui avaient été données aux étudiants sur ce dernier point étaient des informations de travail.

En ce qui concerne le rôle de Sciences Po en matière immobilière, quels que soient les projets que l'on a évoqués, le métier de Sciences Po n'est pas d'être hôtelier. L'Institut n'envisage pas d'acheter un immeuble, de le transformer en hôtel et de louer les chambres aux étudiants. Nadia MARIK indique qu'elle a récemment visité le campus de l'entreprise ? près de Cergy-Pontoise, qui a une centaine de chambres pour les stagiaires de l'entreprise. Mais bien que cette centaine de chambres soit sur le campus de l'entreprise, leur gestion est complètement externalisée à une société spécialisée dans ce type d'hôtellerie. Les différentes pistes de recherche évoquées concernent des maisons existantes ou à construire, mais qui seront gérées par des professionnels, qu'il s'agisse de municipalités, d'offices à l'intérieur des municipalités ou d'institutions comme la Cité internationale, en réservant un certain nombre de chambres aux étudiants de Sciences Po. Cela arrange plutôt Sciences Po, dont ce n'est pas le métier.

En ce qui concerne le guichet unique, sa première vocation sera d'informer sur toutes les possibilités auxquelles les étudiants peuvent recourir. Mais cela ne lui semble pas suffisant. Il faut qu'il aille au-delà et trouve des solutions aux différents problèmes qui se posent aux étudiants, qu'il s'agisse de la recherche d'un logement ou de problèmes de cautionnement. Elle répond à Jean-Claude LESCURE que le CAPAS est un système formidable, cofinancé par le Conseil régional d'Ile-de-France, mais qui ne s'adresse qu'aux étudiants boursiers. C'est une limite importante, mais il faudra cependant que cette information soit donnée par le guichet unique, parce qu'il y a des étudiants boursiers à Sciences Po et qu'ils pourraient en bénéficier. Le système du CAPAS permet aux étudiants de ne pas avoir besoin de cautionnement ou de garantie, cela étant pris en charge par le Conseil régional d'Ile-de-France. Pour ce qui en est du cautionnement tel que Sciences Po l'envisage, cette idée en est encore à des balbutiements. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de présenter des dispositifs finis ou en

voie d'achèvement, mais de présenter des pistes de travail qui permettent d'amorcer un travail en commun. La direction de Sciences Po a beaucoup travaillé avec la MAIF il y a plusieurs mois parce qu'elle trouvait que le système d'assurance des étudiants n'était pas idéal. Ce système a maintenant été remis à plat. La MAIF est une compagnie d'assurance qui intéresse beaucoup Sciences Po et qui a envie de nouer de nouveaux partenariats avec l'Institut. Sciences Po va donc prendre contact avec la MAIF pour discuter du sujet du cautionnement des logements étudiants.

En ce qui concerne le questionnaire, elle répond à Philippe BRAUD qu'il y a 6700 étudiants à Sciences Po et que le traitement du questionnaire risque d'être relativement lourd. Encore une fois, la décision n'a pas été arrêtée et il faut en discuter ensemble. On peut dans un premier temps tester le questionnaire auprès d'une cible choisie par la direction et la Commission paritaire, et si cela fonctionne bien, étendre ce questionnaire à l'ensemble des étudiants les plus concernés. Elle rappelle que sur la masse des étudiants, un certain nombre sont en séjour à l'étranger, ce qui devrait réduire un peu le nombre de questionnaires à examiner. Mais il s'agit de pistes de réflexion sur lesquelles il faut maintenant travailler. Pour ce qui est de l'agence de placement, c'est une société avec laquelle Sciences Po a été en contact pour des raisons diverses. Cette agence est spécialisée dans la gestion des problèmes de logements pour des multinationales qui transfèrent des salariés d'un pays à un autre. Sur la base de critères très soigneusement sélectionnés, cette agence bloque sur deux ou trois jours une série de logements à visiter pour les expatriés concernés. Il est évident que l'on ne peut pas procéder de la sorte pour les étudiants, ce service étant assez coûteux, mais cette société peut mobiliser en un moment tout ce qui est disponible sur le marché, et donc centraliser les offres de logement. Sciences Po travaille avec cette société pour savoir comment on pourrait rapprocher son savoir-faire avec les besoins des étudiants de Sciences Po.

Pascal ACHARD fait remarquer qu'il existe déjà des organismes qui gèrent la question du cautionnement, comme le CAPAS, ou du logement étudiant, comme le CROUS. Il demande quel doit être la place de Sciences Po par rapport au système existant. Ne risque-t-il pas d'y avoir concurrence si Sciences Po se substitue à des organismes qui existent déjà ?

Nadia MARIK répond que Sciences Po n'a pas vocation à se substituer à qui que ce soit. L'idée est de compléter, de centraliser les informations sur ce qui existe et de proposer des pistes complémentaires à l'offre qui existe aujourd'hui et qui n'est visiblement pas complète puisque le problème du logement étudiant est récurrent.

Gwenolé BUCK demande quelle articulation on peut trouver entre les projets de Sciences Po et le problème plus général du logement étudiant, qui concerne tous les étudiants et pas seulement ceux de Sciences Po. L'UNEF avait émis des réserves sur le projet de Maison des étudiants de Sciences Po parce que ce projet n'est pas seulement financé par Sciences Po, mais aussi par la Cité internationale, la Mairie de Paris et par des organismes qui auraient mieux fait d'utiliser cet argent pour financer des logements sociaux disponibles pour tous les étudiants, et pas seulement pour ceux de Sciences Po. Quand Sciences Po envisage de chercher des places dans des logements à Paris, cela signifie-t-il que l'IEP réservera à ses étudiants des places que d'autres auraient pu avoir, en contournant le système d'attribution des places par le CROUS ? Ou bien s'agit-il de dégager des places là où il n'y en a pas ? Il demande si ces bâtiments sont vides.

Nadia MARIK lui demande de quels bâtiments il parle.

Gwenolé BUCK indique qu'il parle de ceux qui seraient éventuellement dans le XIII^{ème} arrondissement.

Nadia MARIK répond que pour ce qui concerne les logements disponibles dans le XIII^{ème} arrondissement, Sciences Po a été contacté par des représentants de la Mairie du XIII^{ème} qui ont indiqué qu'ils avaient un certain nombre de logements vides disponibles dans lesquels ils souhaitaient voir s'installer une population étudiante. Ils ont demandé si cela pouvait intéresser les étudiants de Sciences Po. La direction de Sciences Po y est favorable. Elle n'est pas dans une démarche qui consiste à aller voler des logements aux pauvres étudiants qui y sont installés pour pouvoir y loger des étudiants de Sciences Po. En ce qui concerne la Maison des étudiants de Sciences Po, elle n'entrera pas dans ce débat, dans la mesure où c'est à la Cité internationale de déterminer sa stratégie. La Cité

internationale essaie de construire un ensemble dans lequel un certain nombre de maisons ont des identités propres, de façon à faire vivre l'ensemble du lieu. La majorité des maisons correspondent à des pays et un certain nombre sont dédiées à des écoles. Les maisons ne représentent pas seulement des lieux de logement, mais aussi des lieux d'animation pour la Cité internationale, chaque maison organisant un certain nombre de manifestations culturelles et artistiques tout au long de l'année. Pour la Cité internationale, qui a plutôt des maisons représentant des écoles d'ingénieurs et des écoles techniques, le fait d'avoir une école comme Sciences Po est intéressant. Le fait, par exemple, d'animer des conférences et des débats sur de grands sujets politiques, économiques et sociaux contribuerait à la vie de l'ensemble la Cité internationale. La règle est que les maisons sont toujours mixtes : en dehors des étudiants du pays ou de l'école auxquels elles correspondent, elles doivent accueillir un certain pourcentage d'autres étudiants vivant à la Cité internationale. Il y aura 200 logements dans la Maison des étudiants de Sciences Po. Une bonne moitié de ces 200 logements accueilleront des étudiants de Sciences Po, le reste accueillant des étudiants d'autres maisons. Les 100 étudiants de Sciences Po restant seront logés dans d'autres maisons de la cité universitaire participant à ce brassage. Avec ce projet, Sciences Po ne prend rien à personne, puisqu'il s'agit de construire une maison spécifique.

L'idée est de dire qu'il y a un certain nombre de choses qui existent en matière de logement. La première réponse est d'informer les étudiants de tout ce qui existe sur le marché, y compris les résidences du CROUS. La deuxième est, si le besoin s'en fait sentir, d'aider les étudiants de Sciences Po à trouver des solutions complémentaires.

Gwenolé BUCK a du mal à voir comment les choses se mettraient en place pour le projet des Batignolles. Le Maire de Paris envisage de construire des logements sociaux, notamment à destination des étudiants. La participation de Sciences Po se traduirait-elle par des places réservées ?

Nadia MARIK répond que ce projet n'est encore qu'à l'état de balbutiements. Sciences Po, entre autres institutions, a été contacté parce qu'une fois que le projet de village olympique a dû être abandonné, s'est posée la question de savoir ce que deviendraient ces terrains. Les choses en sont là aujourd'hui. Elle ne peut donc pas en dire plus, mais Sciences Po prendra garde à ne pas déshabiller Paul pour habiller Pierre.

Gwenolé BUCK estime que d'une certaine manière, en prenant l'argent de la Mairie de Paris pour la Maison des étudiants de Sciences Po, c'est pourtant bien ce que fait Sciences Po. Cet argent aurait pu servir à loger tous types d'étudiants, et pas seulement à construire une maison high-tech pour Sciences Po.

Nadia MARIK répond que le terme « high-tech » n'engage que lui. Elle rappelle qu'il y a à Sciences Po des élèves qui ont besoin de trouver des solutions de logement. L'augmentation du nombre de boursiers à Sciences Po fait qu'il faut trouver des solutions pour ces étudiants, et pas seulement pour eux. Les problèmes de logement peuvent se poser pour d'autres.

Laurent BIGORGNE ajoute que Sciences Po a une problématique qu'ont peu d'établissements parisiens de même taille. La plupart des universités parisiennes accueillent des étudiants franciliens, là où Sciences Po accueille 30% d'étudiants étrangers et une part très importante d'étudiants venant de province, notamment en 1^{er} cycle.

Quelqu'un (inaudible) demande si l'Observatoire de la vie étudiante pourrait travailler sur le questionnaire.

Laurent BIGORGNE pense que c'est une bonne idée. Mais il n'est pas simple d'organiser tout cela et il faudra voir avec Louis CHAUVEL ce qui est possible. Le mieux étant l'ennemi du bien, si on est en mesure de lancer le questionnaire en janvier après avoir corrigé ses quelques scories, il propose de le lancer afin de ne pas prendre un train de retard, particulièrement si l'OVE met du temps à trouver ses marques. Mais si on peut lier les deux projets, ce qui était l'intention initiale, ce sera une bonne chose.

Quelqu'un (Jean-Claude LESCURE ?) rappelle que lors de son audition, le BDE avait indiqué qu'une grande partie de ce qui motivait l'adhésion au BDE était l'accès à son fichier logement. On risque d'affaiblir le nombre de cotisations au BDE avec la création de ce guichet unique.

Nadia MARIK répond que Sciences Po travaillera en synergie avec le BDE. Elle pense vraiment que sur une telle question, il y a de la place pour tout le monde et pour toutes les offres. Sciences Po ne souhaite pas se substituer à qui que ce soit, mais apporter de la complémentarité et de l'aide. Dans le cadre de ce guichet unique, on informera aussi sur l'existence d'offres de logements dans le fichier du BDE. Elle ne pense pas qu'il y ait une réponse unique en la matière, d'où l'intérêt du questionnaire. Il y a des attentes très diverses en matière de logement. Certains préfèrent un logement individuel, plus petit mais près de Sciences Po, certains préfèrent un logement plus grand avec des colocataires, d'autres préfèrent les résidences universitaires... Il faut répondre à ces attentes du mieux que l'on peut.

Christian LARGER constate que le questionnaire demande aux étudiants s'ils cherchent un logement pour 3 mois, 6 mois ou un an. Il demande s'il n'y a pas d'étudiants qui ont besoin d'un appartement pour plus d'un an.

Nadia MARIK répond que cela fait partie des scories dont parlait Laurent BIGORGNE et qu'il faudra corriger.

Un élu étudiant (Gwenolé BUCK ?) fait remarquer que beaucoup d'étudiants cherchent un logement pour la durée de l'année universitaire, à savoir 9 ou 10 mois, et préféreraient ne pas payer pendant l'été.

Laurent BIGORGNE indique que l'un des premiers objets du groupe de travail sera de finaliser le questionnaire.

III. DISCUSSION SUR LE PROJET DE LYCEE

a) Exposé

Nadia MARIK rappelle que depuis cinq ans, Sciences Po, dans le cadre des conventions d'éducation prioritaire, travaille avec une trentaine de lycées situés dans des zones difficiles. Pendant ces cinq années, ce travail a été constant, puisque la procédure d'admissibilité est gérée par les équipes pédagogiques des lycées. Depuis cinq ans, Sciences Po rencontre donc au moins deux fois par an en réunion plénière des proviseurs et des enseignants qui sont confrontés à des difficultés particulières au sein de ces établissements. Au cours de ces discussions, on s'est rendu compte que ça et là, un certain nombre d'initiatives couronnées de succès avaient été prises dans certains de ces lycées. L'idée a alors germé de réunir un certain nombre de ces professionnels au sein d'un collectif et de partager des expériences réussies avec eux, de les analyser et d'essayer de savoir comment les expériences qu'ils ont conduites ont réussi, mais aussi d'analyser les échecs dans ce qu'ils ont entrepris, afin de proposer la création d'un lycée expérimental dans une zone défavorisée. On pourrait voir si en modifiant notamment les méthodes pédagogiques, on ne pourrait pas amener à plus de succès des lycéens qui n'arrivent pas aujourd'hui à réussir dans leurs études. Les choses viennent de démarrer, puisque ce collectif s'est réuni pour la première fois le 7 décembre pour une journée de travail. La prochaine réunion aura lieu le 14 décembre et sera suivie de plusieurs autres réunions, l'objectif étant de proposer un début de projet pour début janvier. Il a déjà été décidé de ne pas transiger sur plusieurs points : ce serait un lycée public et qui respecterait la carte scolaire. Le troisième point, qui n'était pas un préalable, mais qui est ressorti massivement dès le début de la première journée de travail, est que ce serait un lycée polyvalent. Si on veut être logique et si on s'implante dans un quartier défavorisé, on ne peut pas travailler exclusivement sur un lycée général, mais sur un lycée polyvalent, à la fois professionnel, technologique et général. Dans ce projet, Sciences Po utilise l'expérience acquise au cours de ces cinq années pour mettre ensemble ces professionnels et travailler avec eux à la création de ce projet. Sciences Po peut également aider à faire en sorte que ce projet reste un projet de la société civile, porté par des acteurs de terrain. Pour cela, il a été nécessaire de réunir un certain nombre de soutiens avec un grand œcuménisme, afin que ce projet ne donne lieu à aucune récupération politique. La Commission paritaire sera informée au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

b) Questions et observations

Nicolas BRACONNAY ? est ravi que le directeur de Sciences Po prenne sur son temps libre pour réfléchir sur l'enseignement secondaire, mais il se demande quel est le rapport avec Sciences Po. Tous ici ont des idées différentes et très intéressantes sur la façon dont il faudrait expérimenter au lycée, mais il n'est pas sûr que la Commission paritaire et Sciences Po soient compétents pour se prononcer là-dessus. La preuve en est que dans le document qui a été envoyé aux membres de la Commission paritaire, il y a seulement quelques lignes tout à la fin du document qui indiquent au conditionnel que Sciences Po pourrait apporter son expérience à ce projet. Mais il voit mal comment l'institution Sciences Po est engagée de la manière dont cela est présenté dans la presse. Il ne souhaite pas polémiquer sur le fond du document, mais trouve qu'il est obscur et pas très cohérent. Il donne l'impression que ce projet est à la fois non partisan et multipartisan, qu'il est apolitique mais doit avoir le soutien du gouvernement. Par ailleurs, sur un point qui n'est pas dans le document mais qui a été développé dans la presse, puisque cette initiative a été très médiatisée, il s'interroge sur le mode de financement de ce lycée. On a dit que ce serait un lycée public, mais certains ont également entendu que la structure que l'on imaginait nécessitait l'apport de fonds privés. Il demande si c'est exact.

Christian LARGER n'est pas choqué que Sciences Po prenne une telle initiative, puisqu'elle repose, au moins pour le volet généraliste des lycées en zone difficile, sur une expérience significative. A ce titre, Sciences Po a une contribution réelle à apporter et il trouve cela très positif. C'est plutôt cohérent par rapport aux autres actions de Sciences Po.

Philippe BRAUD indique que sa réaction spontanée de politiste est de trouver ce projet très courageux, mais très risqué, quand on sait ce que cela signifie d'expérimenter en France de manière générale et d'expérimenter en particulier sur le terrain de l'éducation, plus particulièrement au vu de la configuration syndicale dans le secondaire. Il pense que c'est un terrain miné où il est à la fois très courageux et très risqué de s'aventurer. Il pense que dans un premier temps, il y aura probablement des réactions positives grâce à l'effet de surprise, mais que dans un second temps on risque un *backlash* assez fort, d'autant plus que l'implication de Sciences Po pose un problème d'image. Il est assez bien placé pour remarquer cela, puisqu'il a eu un parcours universitaire provincial avant d'avoir un parcours parisien : Sciences Po suscite une très grande admiration, mais aussi une très grande jalousie. Les gens sont extrêmement ambivalents à l'égard de l'Institut. Il ne doute pas une seconde que le savoir-faire acquis ici soit remarquable et mérite d'être réutilisé. Mais ce n'est pas parce que l'on a des choses à bien dire que l'on est assuré du succès. Il craint que l'image de Sciences Po, qui est forte et qui est pour lui complètement positive, mais ambivalente pour beaucoup de gens, pose problème. Il salue néanmoins le courage de la démarche et espère que cela se passera bien.

Patrick GENEVAUX souhaite citer le rapport du Comité national d'évaluation sur Sciences Po : « le Comité national d'évaluation recommande à l'IEP de Paris de maîtriser les conditions de son développement en ce qui concerne le lancement de nouveaux projets. » IDEE juge ce point très judicieux, parce que l'Institut s'embarque dans quelque chose qu'il connaît mal. Il a également trouvé le document de présentation du projet très vague. On ne sait pas exactement ce que Sciences Po compte faire là-dedans. On a entendu parler pour la première fois de ce projet dans la presse, qui l'a présenté comme un lycée d'élite. Il ajoute que lorsqu'il a reçu le document envoyé aux membres de la Commission paritaire, il a mal compris ce à quoi Sciences Po s'engageait. En outre, parce que l'on voit naître ce projet alors que l'on est encore sous le coup de l'émotion, parce qu'il est si vague et risque de prendre du temps, il juge dangereux que Sciences Po s'engage là-dedans. IDEE demande à ce que Sciences Po ne participe pas à ce projet.

Pascal ACHARD demande, si ce lycée est public, polyvalent et inscrit dans la carte scolaire, en quoi il sera différent des lycées publics et polyvalents déjà existants.

Etienne MANGEOT trouve, comme Philippe BRAUD, que l'initiative est courageuse et même nécessaire, parce qu'on voit bien aujourd'hui combien l'enseignement secondaire souffre, mais il demande si c'est bien à Sciences Po de le faire. On a rappelé tout à l'heure que le métier de Sciences Po n'était pas de faire de l'hôtellerie. Il demande si le métier de Sciences Po est de créer des lycées. Il pense qu'il y a déjà beaucoup à faire au niveau de l'IEP. Le fait que Richard DESCOINGS ait

beaucoup d'idées pour changer l'enseignement secondaire est tout à son honneur, mais il s'interroge fortement sur l'intérêt d'embarquer Sciences Po dans ce projet.

Nadia MARIK indique que Sciences Po travaille également sur ce projet avec Paris 6. Toutes les remarques qui ont été faites lui semblent finalement très justes, d'autant plus que c'est un discours que l'on a déjà entendu il y a cinq ans, au moment où on a lancé les CEP. Le même type d'objections avait alors été soulevé. Ceci étant, la question posée aujourd'hui est un peu différente. Celle des CEP intéressait directement Sciences Po, puisque c'était une manière de diversifier l'accès à Sciences Po. Aujourd'hui, la position de l'Institut est différente. Il ne s'agit pas d'ouvrir un lycée de Sciences Po. Le rôle de l'Institut est de participer à la constitution d'un pacte républicain, parce qu'il lui semble que l'on a besoin de l'expertise de gens de terrain et parce que Sciences Po a une expertise dans le cadre de l'expérience des CEP. Mais le rôle de Sciences Po n'est qu'un rôle de passeur. Son action sur ce projet va donc se dérouler dans un temps relativement bref, le temps d'aider à ce que le projet puisse se construire, de manière à conduire sa gestation et à favoriser son accouchement. Il est prévu que ce soit un lycée public qui fonctionne comme un lycée public. Il a donc vocation à avoir le même type de fonctionnement que les autres. En ce qui concerne son mode de financement, on a beaucoup parlé du financement par les entreprises. Les organisateurs du projet en ont simplement parlé avec des chefs d'entreprise, qui ont indiqué que ce projet les intéressait beaucoup. Un lycée polyvalent, qui a une filière professionnelle, intègre déjà énormément les entreprises puisque les formations se font en apprentissage et que l'on a besoin des entreprises pour les stages et pour la sélection des candidats pour certaines formations. Encore une fois, si l'on veut que ce soit une expérimentation dont on puisse tirer quelque chose, il faut que les conditions dans lesquelles cette expérimentation se déroulera soient duplicables à un moment ou à un autre. Elle estime que l'intervention des entreprises n'est pas aujourd'hui la question prioritaire. Ces modalités éventuelles de participation restent toujours à préciser.

Elle répond à Philippe BRAUD qu'il est vrai que c'est un projet périlleux. Mais quand on est face à la situation paroxystique que l'on a vécue ces derniers temps dans les banlieues, si on connaît ces acteurs parce qu'on les côtoie depuis cinq ans et si on a la possibilité de faire quelque chose, elle ne voit pas pourquoi on aurait peur de le faire. Sciences Po n'est pas le seul acteur à avoir pris cette initiative. Elle a été prise avec Paris 6 et un certain nombre de professionnels ont immédiatement décidé de travailler sur ce projet. On le fait parce qu'on ne peut pas passer à côté de ce genre de choses quand on a des idées et quand on pense qu'une telle expérimentation peut marcher. Elle répond à Pascal ACHARD que ce lycée sera expérimental et différent, bien qu'il soit public, polyvalent et dans la carte scolaire comme les autres, en raison de tout ce qu'il y aura à l'intérieur. L'intérêt, avec les mêmes contraintes que les autres lycées de ces zones difficiles, est de voir si on peut faire quand même évoluer l'intérieur, notamment tout ce qui a trait à la maquette pédagogique, à la relation des enseignants avec leurs élèves et avec leur lycée, et à la relation des lycéens avec leur établissement. Il faut voir comment on peut organiser les choses de manière différente pour que le système soit plus efficace et plus adapté aux lycéens et à la diversité des profils qu'on peut trouver dans un établissement de ce type. C'est tout le travail qui est en train d'être conduit par le collectif. Elle ne souhaite pas aller plus loin parce que Richard DESCOINGS doit envoyer une lettre à l'ensemble de la communauté de Sciences Po pour les tenir au courant de l'état d'avancement de ce projet.

Gwenolé BUCK souhaite revenir sur le parallèle qu'a fait Nadia MARIK entre ce projet et les conventions ZEP. Lorsque l'on a lancé les CEP, il s'agissait de démontrer quelque chose. Pour l'UNEF, il s'agissait de démontrer que ce n'est pas parce que l'on vient d'un milieu défavorisé que l'on réussit forcément moins bien. Il s'agissait aussi plus largement de montrer, même si les conséquences n'en sont pas encore tirées, que le concours ne sélectionnait pas ceux qui allaient réussir, mais sélectionnait en fonction de biais sociaux qui existent d'ailleurs toujours. Mais il voit mal ce que ce lycée doit démontrer. Si le but est d'introduire une part de financement par les entreprises, est-ce pour démontrer que l'enseignement secondaire français est sous-financé ? Il pense que c'est le cas, mais ne croit pas que le financement par les entreprises soit la solution. En prenant des professeurs motivés, cherche-t-on à montrer que si les autres lycées réussissent moins bien, c'est parce que leurs enseignants ne sont pas motivés ? Dans ce cas, on aura beaucoup de problèmes à créer

ce lycée, parce que ce projet se mettra tous les syndicats d'enseignants et tous les enseignants non syndiqués à dos. D'une manière générale, il ne voit pas quel est l'objectif de ce projet. En quoi la rénovation des modèles pédagogiques ne pourrait-elle se réaliser que dans ce cadre ? Ce projet semble suffisamment abouti pour que l'on en parle à grand fracas dans la presse un jour l'avoir annoncé à Sciences Po. Sur la question du logement étudiant, Nadia MARIK a dit qu'elle n'était pas là pour présenter des solutions, mais pour amorcer une réflexion. En ce qui concerne le lycée, il a du mal à savoir si c'est à Sciences Po de mener cette réflexion, auquel cas Sciences Po se déclare compétent sur l'ensemble des problèmes de l'enseignement secondaire. Dans ce cas, il ne faudra pas opposer aux élus l'argument que Sciences Po n'est pas compétent en la matière quand ils critiquent par exemple le fonctionnement de la préparation en ligne. Mais si on n'est pas là pour mener un débat de fond sur l'enseignement secondaire en France, il ne voit pas quel est le lien de ce projet avec Sciences Po et considère que c'est un projet personnel de Richard DESCOINGS qui n'a pas à être traité en Commission paritaire.

Nadia MARIK répond qu'il est hors de question pour elle de parler au nom de Richard DESCOINGS sur son implication personnelle dans tel ou tel projet ou sur tel ou tel sujet. En ce qui concerne les objectifs, on s'est rendu compte que par les conventions d'éducation prioritaire, on arrivait à capter un certain nombre de jeunes qui étaient d'une certaine manière rescapés du système secondaire. Pour des raisons variées, ils avaient échappé à la fatalité d'être dans des établissements compliqués, dans un environnement compliqué, et ils s'en étaient sortis. En fait, on n'avait pas prouvé grand chose. On a simplement prouvé qu'avec une voie d'accès spécifique, on arrivait à les faire intégrer à Sciences Po. Intellectuellement, ce n'est pas entièrement satisfaisant. Elle souligne que Sciences Po a un intérêt indirect pour cette question : plus on arrivera à avoir des étudiants divers au niveau du baccalauréat, mieux Sciences Po remplira son rôle d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Avec ce projet de lycée, on veut prouver qu'avec les mêmes professeurs de l'Education nationale, qui donnent beaucoup à leurs élèves et font tout ce qu'ils peuvent pour les faire sortir du manque d'espoir, mais avec une vision pédagogique différente et la volonté d'individualiser un peu plus l'approche, on peut lutter contre le fait qu'année après année, un certain nombre de jeunes sont mis sur le bas-côté par le système du lycée, notamment en ZEP. Il faut lutter contre cet échec et essayer de voir s'il n'y a pas des moyens pour qu'ils restent dans le système scolaire et qu'ils trouvent leur voie.

Gwenolé BUCK demande ce qu'elle entend par « individualiser plus ». Si cela veut dire plus d'encadrement, ce n'est pas particulièrement novateur. Le problème pour beaucoup de ces lycées est tout simplement l'argent. Il n'y a pas la volonté publique de financer pour tous les lycées.

Un élu étudiant (Nicolas BRACONNAY) indique que s'il a bien compris, ce lycée n'a pas vocation à servir de bassin de recrutement à Sciences Po. C'est quand même la principale différence avec les conventions ZEP. Pour ce qui est de l'innovation pédagogique, il souligne que l'Institut national de la recherche pédagogique est chargé de ces questions et travaille sur des expérimentations. Il ne s'oppose pas à ce que Richard DESCOINGS et d'autres personnes, parce qu'ils ont une expertise particulière, aillent conseiller sur ce projet, qui est intéressant et important. Mais comme ce projet a été présenté dans la presse comme le lycée Sciences Po et comme Nadia MARIK elle-même dit régulièrement « nous » quand elle parle de la mise en place du projet, c'est de Sciences Po en tant qu'institution que l'on parle. C'est cela qui lui pose problème.

Laurent BIGORGNE entend bien ce qui s'est dit en Conseil de Direction et ce qui se dit ce soir. Il pense qu'il faut en prendre acte, mais pense aussi qu'il faut laisser à ce projet le temps de mûrir. Il est important de garder à l'esprit que ce qu'a dit la presse n'est pas nécessairement ce que souhaitait dire Sciences Po. La presse n'a pas dit que ce projet impliquait entre autres deux acteurs du supérieur. Aujourd'hui, plusieurs acteurs du supérieur souhaitent réfléchir sur ce qui se passe en amont des études supérieures, parce que cela a une influence indéniable, notamment en 1^{er} cycle. Surtout, la presse n'a pas dit que ce projet implique davantage d'acteurs du secondaire et de la société civile au sens large que d'acteurs du supérieur. Il est bien plus ambitieux qu'un projet de Sciences Po. Face à ce projet, Sciences Po joue simplement un rôle de passeur. Il se trouve que l'Institut vit une situation un peu hétérodoxe avec les 33 lycées partenaires pour les CEP : la direction de Sciences Po travaille avec eux au moment de l'admissibilité et les voit deux fois par an pour débriefer et avancer sur les CEP. Etant enseignant du secondaire avant tout, il juge paradoxal que bien qu'il y ait toute une

structure ministérielle ou d'établissements publics qui cherche à reconduire et à faire bénéficier le plus grand nombre d'un certain nombre d'excellentes initiatives, lorsque l'on se retrouve à Sciences Po deux fois par an avec des enseignants, des proviseurs et des inspecteurs d'Académie, on les entend dire que c'est le seul moment où ils se voient entre eux. C'est le seul moment où il y a une approche transversale qui transcende à la fois les clivages géographiques, disciplinaires, et les clivages entre les lycées réputés bons et ceux qui ont une moins bonne réputation. Lorsque la direction de Sciences Po entend cela, elle est certes contente de jouer ce rôle, mais elle juge inquiétant qu'elle soit la seule à le faire. On peut s'interroger sur la responsabilité de Sciences Po compte tenu d'une expertise et d'une légitimité récentes, mais réelles, qui font que Sciences Po est, avec d'autres acteurs, en mesure de faire que ces professionnels discutent, travaillent et présentent ce qu'ils souhaitent faire en fonction de l'expérience qui est la leur.

Nadia MARIK ajoute que le travail qui a été conduit le 7 décembre était essentiellement de collecter et de compiler ce qui marche déjà. C'est par exemple, dans un lycée de Corbeil-Essonnes, une période d'étude systématique jusqu'à 19h 30. Des pratiques se développent aussi dans le cadre de lycées professionnels, par exemple des expériences où on rend les lycéens acteurs de la formation : ils décident eux-mêmes d'une partie de leur emploi du temps. Il y a de nombreuses initiatives de ce genre et des choses qui fonctionnent dans le cadre de l'Education nationale. Sciences Po, qui a une petite expertise en la matière, veut réunir ces personnes, ces idées et ces initiatives, voir si dans le groupe qui se constitue, d'autres idées peuvent naître, et permettre que cela prenne forme dans le cadre d'un lycée expérimental. C'est à la fois ambitieux et humble. Il est vrai qu'il y a de nombreuses autorités administratives et indépendantes qui sont chargées de réfléchir sur l'innovation dans le système scolaire. Cela n'empêche pas, quand on voit les difficultés que l'on a à changer ces systèmes, que, si on a une idée, on essaye de la mettre en œuvre et d'apporter une réponse à la société dans laquelle on vit.

IV. INFORMATION SUR LES ELECTIONS 2005-2006

a) Exposé

Laurent BIGORGNE tient à remercier les enseignants et les étudiants parce que les instances qui se réunissent chaque mois n'ont de sens et de vie que grâce à eux. Au moment où on aborde les élections, il tient à dire aux élus étudiants, aux représentants des enseignants et à ceux des salariés pour ce qui est du Conseil de Direction, qu'il est conscient que cela leur prend du temps et qu'ils ont une mission que leur ont confiée ceux qui les ont élus. Il remercie les enseignants, mais aussi tout particulièrement les étudiants, qui remettent leur mandat en jeu chaque année, de leur présence, de leur assiduité et de leur investissement. Ils ne sont pas toujours d'accord entre eux et avec la direction, mais ces désaccords, s'ils sont francs, restent civilisés. On peut être en désaccord et ne pas tomber dans la mauvaise foi et les arguments faciles. Il trouve que cela fait honneur à l'institution.

Il présente le calendrier des opérations électorales. Les listes électorales seront affichées le vendredi 16 décembre. Cet affichage sert à ce que ces listes puissent être modifiées si un étudiant n'est pas inscrit correctement sur une liste ou s'il souhaite s'y faire inscrire. Il invite chaque étudiant qui serait mal inscrit ou dont le nom serait mal orthographié à se faire connaître d'Isabelle HOMONT et d'Anne OHEIX, qui assureront le secrétariat des élections. Une réunion d'information aura lieu avec les représentants des étudiants le 3 janvier. Comme à l'accoutumée, la date limite de dépôt des listes candidates, fixée au mardi 10 janvier à midi, sera très stricte : il n'y a pas d'appel ni de recours possible. L'administration encourageant la campagne électorale, il y aura une réunion pour l'attribution des moyens le même jour à 18h 30. Une fois que les organisations syndicales auront mis sous pli leurs professions de foi, Sciences Po les enverra aux étudiants le 11 janvier. La campagne électorale se déroulera du 11 au 17 janvier inclus. Le scrutin aura lieu les 18 et 19 janvier. Comme l'année dernière, la direction a accédé à la demande des organisations étudiantes en plaçant le bureau de vote dans un lieu plus accessible, au 1^{er} étage, afin de favoriser la participation étudiante. Le dépouillement aura lieu le 20 janvier et la proclamation des résultats aura lieu le même jour après la réunion de la Commission de contrôle des opérations électorales. Laurent BIGORGNE et son équipe restent à la disposition des étudiants pour faire en sorte que comme chaque année, ces élections se

déroulent dans les meilleures conditions possibles et permettent une vraie participation étudiante et une vraie démocratie du mode de fonctionnement de l'établissement.

b) Questions et observations

Jean-Claude LESCURE demande si l'affichage des listes électorales a lieu au 27 rue Saint-Guillaume.

Laurent BIGORGNE répond qu'il est centralisé au 27 pour l'ensemble des sites, parisien et en régions.

Jean-Claude LESCURE pense qu'il faudra signaler cela aux différents sites en régions.

Laurent BIGORGNE indique qu'une *newsletter* exceptionnelle paraît chaque année avant les élections et en période d'affichage afin de faire connaître aux étudiants toutes les modalités concernant le déroulement du scrutin, leur inscription et la correction de cette inscription le cas échéant.

Quelqu'un demande si on ne reproduit pas les listes.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a un seul support pour ces listes. On évite ainsi de multiplier les possibilités d'erreur. Ces listes sont affichées dans le petit hall du 27 rue Saint-Guillaume. Pour les campus en région, on extrait exceptionnellement des listes les noms d'étudiants de ces campus qui se sont inscrits sur les listes. Mais ce n'est qu'un extrait.

Pascal ACHARD demande qui siège au sein de la Commission de contrôle des opérations électorales.

Laurent BIGORGNE répond qu'y siègent la représentante du recteur, Mme Nelly ANTOINE, ainsi que la présidente de la Commission de contrôle, qui est juge au Tribunal administratif de Paris. Cette année encore, c'est Mme Agnès GORREE qui a été désignée. Elle a deux assesseurs, qui sont également magistrats au sein du Tribunal administratif de Paris. La Commission de contrôle est un organe désigné en fonction des statuts de l'IEP de Paris et dont les membres sont désignés notamment par le directeur. Ce n'est pas une Commission auto-instituée.

Pascal ACHARD demande s'il est possible de voter par procuration.

Laurent BIGORGNE répond par l'affirmative. Mais il n'est pas possible de voter par correspondance.

Pascal ACHARD demande quelles en sont les conditions.

Laurent BIGORGNE répond qu'il suffit de se présenter avec la procuration de l'étudiant absent et avec sa carte d'étudiant ou autre pièce d'identité. Chaque étudiant peut être porteur au maximum de deux procurations.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Philippe BRAUD demande si on peut éviter les reports de réunion en cascade et surtout les reports de dernière minute, comme cela a été le cas aujourd'hui.

Laurent BIGORGNE répond qu'il aurait dû commencer la réunion par des excuses pour ce retard.

Philippe BRAUD admet c'est que c'est exceptionnel. Il tenait simplement à signaler qu'il faudrait éviter les reports.

Laurent BIGORGNE indique que l'agenda de cette réunion a été commandé par l'ouverture du cycle de Menton. Il regrette de ne pas avoir pu prévenir plus tôt de ce retard et présente ses excuses aux membres de la Commission paritaire. Cela restera très exceptionnel.

Jean-Claude LESCURE constate que la prochaine réunion ne se tiendra que le 20 mars. Cela signifie presque un trimestre sans réunion.

Laurent BIGORGNE explique que les élections auront lieu en janvier et seront suivies de la fin du semestre, des examens et des vacances de février. La Commission paritaire reprendra dès le début du

semestre de printemps. C'est un problème, mais il est difficile de mobiliser les étudiants lors des périodes d'examen et des vacances. Le Conseil de Direction se réunit à la fin du mois de janvier, juste après les élections, mais suspend également ses travaux en février. En revanche, Laurent BIGORGNE ne s'interdira pas de réunir des groupes de travail pendant cette période. Il admet que c'est un délai assez long. Il faudra travailler avec le rectorat pour soumettre une nouvelle proposition de calendrier et permettre, les prochaines années, d'avoir une réunion de la Commission paritaire avant fin mars.

Un élu étudiant indique que ceux qui utilisent la boîte mail proposée par Sciences Po ont pu constater une invasion de spam. Il demande quand ce problème sera réglé.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a interrogé les services informatiques sur ce point. Il lui ont indiqué que les boîtes mail reçoivent à peine 5 à 6% du spam qui arrive réellement à l'entrée de Sciences Po. Cette réponse est intéressante, mais pas satisfaisante. Richard DESCOINGS a donné des instructions fermes au directeur des systèmes d'information pour qu'une issue soit trouvée dans les meilleurs délais. En effet, cela devient intenable pour les étudiants, les enseignants et les salariés.

Le même élu étudiant souligne qu'en raison de la taille des boîtes mail, ce spam peut rapidement remplir une boîte à la limite de sa capacité, ce qui empêche les étudiants de recevoir le reste de leurs e-mails. Une solution provisoire serait d'augmenter la taille de ces boîtes mail.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a à cœur que la situation dure le moins longtemps possible. Il reviendra vers la Commission paritaire dans les meilleurs délais lorsqu'il en saura plus. Il est conscient du problème, puisque les e-mails de certains de ses collègues lui reviennent souvent parce que leurs boîtes sont pleines.

Christian LARGER souligne que ce problème n'est malheureusement pas propre à Sciences Po. Même quand on maîtrise son système d'information, comme c'est le cas dans son entreprise, on doit quand même faire face à une invasion de spam. En multipliant les verrous technologiques à plusieurs niveaux, on arrive à limiter le phénomène, mais pas à l'éradiquer complètement.

Laurent BIGORGNE ajoute que l'Institut a aussi un problème parce qu'il reçoit quotidiennement un certain nombre de mails en anglais. Ce ne peut donc pas être un critère de filtrage.

Guillaume ALEMANNI pense que l'on pourrait envoyer à toutes les personnes utilisant la boîte mail de Sciences Po un courrier leur expliquant comment utiliser le système de filtrage par les titres, puisque les titres de ces spams sont toujours les mêmes.

Laurent BIGORGNE le remercie de cette suggestion.

Un élu de l'UNEF souhaite informer la Commission paritaire de la campagne qu'a menée l'UNEF sur la question des droits de scolarité. Depuis deux semaines, 900 étudiants ont signé une pétition initiée par l'UNEF sur le retrait de cette réforme. Beaucoup d'étudiants sont dans une situation difficile parce qu'ils ont vu leurs droits de scolarité tripler, voire quintupler d'une année à l'autre. Beaucoup ont été obligés, pour payer ces droits, de faire un emprunt ou de travailler parallèlement à leurs études.

Guillaume ALEMANNI souhaiterait attirer l'attention sur le fait que Sciences Po aimerait bien que les étudiants passent un certain nombre de concours administratifs. Or la Prep'ENA ne compte que 14 conférences sur l'année universitaire. Compte tenu du nombre réduit de séances, cette préparation coûte cher. Il connaît des étudiants dont les parents ont refusé de financer l'année de préparation aux concours communautaires parce que son prix était trop élevé.

Laurent BIGORGNE répond que pour ce qui est de la campagne menée par l'UNEF, chacun est dans son rôle. La direction en est informée et il est normal que l'UNEF en informe la Commission paritaire. L'UNEF a demandé à la direction d'envoyer son argumentaire contre le projet aux membres du Conseil de Direction, ce qui a été fait. Si elle souhaite que l'on communique le même texte aux membres de la Commission paritaire, cela ne pose aucune difficulté. Il est normal que les documents produits par des organisations représentatives et représentées à Sciences Po puissent être communiqués à l'ensemble de la communauté de l'établissement. En ce qui concerne la préparation aux concours administratifs, il pense qu'il faut être prudent. Les demandes d'allègement du rythme de la préparation aux concours administratifs sont le fruit d'une longue expérience et le résultat d'une

demande des étudiants eux-mêmes, qui souhaitent l'annualisation de la préparation. Il ajoute que celle-ci bénéficie d'un certain nombre d'entretiens oraux et de corrections dont on a revalorisé le montant s'agissant des enseignants qui font les corrections, pour pouvoir être particulièrement exigeants sur les corrections écrites ou orales de ces exercices. On en retire cette année un certain nombre de fruits. Il n'y a jamais eu autant d'admis au concours du Quai d'Orsay, 6 des 7 admis venant de Sciences Po. Cette année, 88% des admissibles à l'ENA venaient de Sciences Po, ce qui constitue le meilleur résultat de l'Institut depuis cinq ans. Il faut attendre de voir les résultats des admissions. Il n'est pas sûr que Sciences Po doive se fixer pour but de progresser encore, parce qu'avec 88% d'admissibles venant de Sciences Po, il reste une place pour un diplômé d'IEP de province, le reste venant de l'ENS. On est là dans un quasi monopole et il n'est pas sûr que ce soit très sain. Quand il voit à quel point la diversification du recrutement est importante pour Sciences Po, il comprend pourquoi cela peut poser problème à l'ENA. Avec de tels résultats, on voit que la Prep'ENA est de qualité. Quant à la préparation communautaire, elle a été montée en quelques mois avec des gens qui semblent donner satisfaction, et ce dans une perspective où on ne pourra pas dupliquer cette préparation. Les enseignants qui ont monté des cours, créé des tests de raisonnement verbal et numérique, préparé des corrigés, fait passer des simulations d'oraux, ne le font que pour une seule fois, les concours inter-institutionnels que propose la Commission européenne n'étant pas annuels. Il n'y aura pas d'autre concours avant 5 ou 8 ans. C'est pour Sciences Po un investissement très lourd sur une seule année. Il ne s'agit pas d'être performant dans la durée mais une fois. Les enseignants et les correcteurs pour cette préparation viennent de Bruxelles, et étant donné leur investissement en temps et dans la préparation des cours, ainsi que l'investissement dans leur rémunération, on peut considérer que la préparation de Sciences Po est bien positionnée sur le marché, à tel point qu'une autre préparation donne pour consigne à ses étudiants de venir suivre les cours à Sciences Po en *free riders* et de suivre si possible l'évolution des supports pédagogiques proposés sur le site de Sciences Po. L'Institut a donc été amené à protéger ces supports pédagogiques par un code. Laurent BIGORGNE ajoute qu'il a déjà fait faire trois contrôles de cartes à l'entrée de la préparation au concours communautaire et qu'il en organisera encore au moins trois en janvier. Jusqu'à présent, lorsqu'on trouvait des gens non inscrits à Sciences Po, on se contentait de les sortir des cours. La période de tolérance est passée et maintenant, Sciences Po passera à des sanctions plus lourdes, voire à des actions en justice pour les gens qui seront indûment dans ces cours, notamment quand ils viennent de l'extérieur de Sciences Po. C'est inéquitable vis-à-vis des étudiants de Sciences Po qui sont en règle avec leurs droits de scolarité.

Guillaume ALEMANNI indique qu'il ne cherche pas à critiquer la qualité pédagogique de la préparation.

Laurent BIGORGNE répond qu'il l'a bien compris.

Guillaume ALEMANNI considère simplement que cette préparation est concentrée sur une durée courte et qu'elle est très chère pour cette durée. Aujourd'hui, si on trouve dans les cours de cette préparation des étudiants extérieurs à Sciences Po, c'est parce qu'ils ne peuvent pas payer les droits de scolarité nécessaires pour suivre cette préparation.

Laurent BIGORGNE répond que s'ils ne sont pas issus de Sciences Po, cela signifie simplement qu'ils n'ont rien à y faire, puisque cette préparation n'est ouverte qu'aux étudiants de Sciences Po.

Un élu étudiant (Guillaume ALEMANNI ?) demande ce qu'il en est des diplômés de Sciences Po qui étudient maintenant dans un autre établissement ou travaillent.

Laurent BIGORGNE répond qu'ils y ont accès s'ils s'inscrivent dans cette préparation.

Guillaume ALEMANNI souligne que les droits de scolarité sont élevés.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que certains anciens élèves de Sciences Po ont une activité professionnelle et sont donc indépendants. A moins qu'ils n'aient un salaire vraiment élevé, puisque leurs droits de scolarité seront calculés sur leur propre revenus et non ceux de leurs parents, ils ne devraient pas payer les droits de scolarité les plus élevés. Il indique que plusieurs diplômés de Sciences Po qui travaillent maintenant et sont indépendants selon les critères du CROUS ont demandé combien ils auraient à payer. La plupart du temps, ils ont payé 500 euros de droits d'inscription.

Un élu étudiant (Guillaume ALEMANNI ?) fait remarquer que ce n'est pas le cas de l'ensemble des étudiants qui préparent un concours à la sortie de Sciences Po. Même lorsqu'ils sont autonomes, s'ils ne répondent pas aux critères du CROUS, ils voient leurs droits de scolarité calculés en fonction des revenus de leurs parents.

Laurent BIGORGNE indique qu'il veut bien discuter de la préparation aux concours, mais pas rouvrir la discussion sur les droits de scolarité. Il souligne simplement qu'il ne s'agit pas de s'inscrire en préparation communautaire mais en préparation aux concours, et qu'au final il y a très peu d'étudiants qui sont inscrits dans la seule préparation communautaire, la plupart des étudiants préparant au moins un concours « classique » en même temps. Il ne faut pas imaginer que ce sont deux publics complètement scindés. Pour reprendre les objections de Guillaume ALEMANNI, non seulement ces étudiants auront suivi les cours de la préparation classique, mais en plus tous ceux de la préparation communautaire. Cette année, ils auront donc bénéficié d'un effet d'aubaine, puisqu'on ne leur demande pas une double inscription. Il ajoute que chaque étudiant de Sciences Po régulièrement inscrit dans le Master et qui a voulu se présenter à cette préparation n'a pas eu à payer pour une nouvelle inscription. Cela tempère quand même les choses.

La séance est levée à 20 h 30.